

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé Question écrite n° 1449

### Texte de la question

M. Thierry Lazaro souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les prévisions météorologiques récentes qui laissent déjà entrevoir des records de chaleur en 2007. Les conséquences qui découleraient d'une nouvelle canicule sur les catégories les plus fragiles de nos concitoyens, notamment les personnes âgées, les personnes handicapées, les nourrissons et les enfants, les personnes sans abri et en situation précaire, pourraient être dramatiques. La circulaire interministérielle DDSC/DGS/DGAS/282 du 27 juin 2006 a précisé les actions à mettre en oeuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule. Cependant, et compte tenu des prévisions météorologiques inquiétantes en la matière pour cet été 2007, il le prie de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour accroître la prévention des conséquences d'une nouvelle canicule et aider les personnes les plus exposées à y faire face afin que leur santé soit préservée.

### Texte de la réponse

Les prévisions météorologiques saisonnières pour l'été 2007 laissaient entrevoir des records de chaleur qui ne se sont finalement pas vérifiés. Cependant, et indépendamment des prévisions saisonnières, la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ainsi que tous les autres acteurs du plan national canicule (aussi bien au niveau national qu'au niveau local) avaient mis en oeuvre les mesures de prévention et étaient prêts pour répondre à une éventuelle vague de chaleur. Les mesures de prévention à destination des populations vulnérables sont décrites dans le Plan national canicule (PNC version 2007) accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé (http://www.sante.gouv.fr/canicule/accueil/accueil.htm). Pour cette saison, les principales améliorations du PNC portaient : sur la communication sur les risques sanitaires liés à la canicule envers le grand public et envers les travailleurs, la diffusion élargie des recommandations portant sur les populations « à risque » autres que les personnes âgées (travailleurs, sportifs, personnes malades, enfants en bas âge, personnes en situation de précarité, etc.), l'adaptation du dispositif de communication prenant en compte les spécificités physiologiques des personnes âgées. La circulaire interministérielle n° DGS/DESUS/DHOS/DGAS/DDSC/DGT/2007/185 du 4 mai 2007 relative aux nouvelles dispositions contenues dans la version 2007 du plan national canicule et précisant les actions à mettre en oeuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule rappelait en outre l'importance et les objectifs à atteindre quant aux mesures préparatoires essentielles telles que : le repérage des personnes âgées et handicapées isolées à domicile, les plans bleus, les pièces rafraîchies dans les établissements recevant des personnes âgées et dans les établissements de santé, l'organisation de la permanence des soins, la préparation des établissements de santé, les mesures à prendre pour les personnes handicapées, les mesures à prendre dans les structures d'accueil de jeunes enfants, les mesures à prendre pour les personnes sans abri ou en situation précaire. Pour l'été 2008, comme cela est le cas chaque année, de nouvelles mesures pourront être proposées sur la base de l'expérience acquise et des nouveaux éléments de connaissance disponibles.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE1449

#### Données clés

Auteur: M. Thierry Lazaro

Circonscription: Nord (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 1449

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

## Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 24 juillet 2007, page 4972 **Réponse publiée le :** 6 mai 2008, page 3857